

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 AVRIL 2002

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – PAQUET – AUBIN – Me FORIN – MEGIE – VINCENT – de ROUVRAY – MAHEUT – CHESNAIS – CASNA – DUVAL – DREGE – BEQUET - GENAIN

Monsieur VAUCLIN ouvre la séance en présentant les procurations suivantes :

- Mr de la BRETECHE pouvoir à Mr VAUCLIN
- Mme BECEL pouvoir à Mme FORIN

Absents : Mrs ROBERT et MENTRE

Madame Nathalie MAHEUT a été élue secrétaire

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N° 477 - RACHAT DE TERRAINS A L'EPBS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de la réalisation du futur hôtel « IBIS » de 50 chambres à Villers sur Mer, avant de procéder à la cession de terrains au futur investisseur, il convient de procéder au rachat de ce bien à l'E.P.B.S (Etablissement Public de Basse Seine).

Les parcelles concernées sont cadastrées AE 47 et AE 48 et constituent actuellement la résidence « Les Frégates ».

Considérant le projet d'aménagement de ces terrains et considérant les frais de portage réalisés par l'E.P.B.S, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide le rachat auprès de l'E.P.B.S des parcelles cadastrées AE 47 et AE 48 d'une superficie totale de 1.573 m² au prix de revient calculé selon les dispositions relatives aux frais de portage (soit au total une somme de rachat d'un montant de 137.891,22 €)
- autorise Mr le Maire à signer l'acte d'achat et toutes les pièces s'y rapportant (les frais d'acte étant à la charge de la Commune)
- autorise Mr le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N° 478 - CESSION DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN HOTEL :
Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de la réalisation d'un futur hôtel « IBIS » de 50 chambres à Villers sur Mer, la Préfecture a sollicité le futur investisseur en vue d'obtenir des documents pour instruire sa demande d'implantation.

Ainsi, au regard de l'arrêté ministériel du 12 Décembre 1997, il convient que le Conseil Municipal délibère sur la cession des parcelles nécessaires à la réalisation de ce bien structurant.

Après négociations, un accord est intervenu avec le groupe I.E.C.H , représenté par Mr COINTET sur les bases suivantes :

- La cession des terrains en l'état (parcelles cadastrées AE 47 et 48) se réalise moyennant la somme de 435.000 Frs soit 66.315 €
- Les démolitions, les frais de mutation et toutes les taxes sont pris en charge par la société, future propriétaire du foncier et des murs de l'hôtel « IBIS ».

L'estimation des Domaines est de 152.497 € avec la remarque suivante :

« compte tenu de l'incidence de la taxe de surdensité, le prix de cession n'appelle pas de remarque particulière »

Le Conseil Municipal , après délibération, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à céder ces parcelles aux conditions suivantes :

- La cession des terrains en l'état (parcelles cadastrées AE 47 et 48), se réalise moyennant la somme de 435.000 Frs soit 66.315 € ;
- Les démolitions, les frais de mutation et toutes les taxes sont pris en charge par la société, future propriétaire du foncier et des murs de l'hôtel « IBIS »,

et ce compte tenu de l'avis des Domaines : 152.497 € avec la remarque suivante :

« compte tenu de l'incidence de la taxe de surdensité, le prix de cession n'appelle pas de remarque particulière »

- autorise Mr le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié définitif
- autorise Mr le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N° 479 - SUBVENTIONS 2002 : Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre de l'octroi des subventions 2002, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'octroyer les subventions suivantes :

- U.C.I.A : 1.525 €
- Souvenir Français : 282 €

N° 480 - POSTE D'INTERVENANT EXTERIEUR EN ANGLAIS AU GROUPE SCOLAIRE : Rapporteur Mme FORIN

Afin de permettre la poursuite de l'enseignement de la langue anglaise à l'école primaire de Villers sur Mer et suite à la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- vu la loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 3^{ème} alinéa de l'article 3 ;
- considérant le projet pédagogique présenté par le Directeur de l'école primaire et validé par l'Inspection de l'Education Nationale ainsi que l'intérêt pour les élèves de bénéficier d'un tel apprentissage
 - valide le poste d'intervenant en anglais à 19 heures / semaine à compter du 1^{er} septembre 2002.
 - autorise Mr Le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N° 481 - AUTORISATION POUR L'OFFICE DE TOURISME DE DEAUVILLE : Rapporteur Mr MEGIE

Par arrêté du 14 Septembre 1998, l'Office de Tourisme de Deauville a obtenu une autorisation en qualité d'organisme local de tourisme et peut exercer ses activités de commercialisation au delà du territoire de la Commune.

L'Office de Tourisme de Deauville souhaite promouvoir et commercialiser des produits qui ne relèvent pas seulement de Deauville mais aussi des communes environnantes, dont Villers sur Mer.

Il s'agit d'organiser la complémentarité des actions et la mise en réseau des ressources touristiques de notre région.

L'avis du Conseil Municipal de Villers sur Mer est nécessaire afin de commercialiser les produits et prestations touristiques qui dépendent de notre territoire. Bien entendu, la réciproque est demandée à la Commune de Deauville.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise l'Office de Tourisme de Deauville à commercialiser les produits et prestations touristiques qui dépendent de notre territoire
- autorise Mr le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N° 482 - MISE EN APPEL D'OFFRES « TRAVAUX DE VOIRIE » : Rapporteur Mr PAQUET

Le marché de voirie arrivant à échéance à la fin de l'année, il convient de le renouveler.

Comme de coutume, le dossier de consultation des entreprises est mis au point par la D.D.E de Trouville/Deauville.

Il convient de procéder à un appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à lancer cet appel d'offres ouvert ,
- autorise Mr le Maire à signer le marché à intervenir
- autorise Mr le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N° 483 - ACTUALISATION DES TAUX HORAIRES DES INDEMNITES : Rapporteur Mr AUBIN

Vu le statut de la fonction publique,

Vu le décret n°2002.60 du 14 janvier 2002, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Vu le décret n°2002.63 du 14 janvier 2002, relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS)

Considérant que le personnel stagiaire, titulaire, et non titulaire de la Commune de Villers sur Mer peut être amené à effectuer des heures au delà de la durée réglementaire de travail, notamment en période estivale et pour des sujétions particulières (élections.....).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'allouer aux personnels concernés les IHTS et IFTS et des différentes sujétions avec possibilité d'être au taux maximum quand le décret le permettra suivant les modalités des décrets et notamment ceux susvisés ;
- et d'indexation au prorata temporis de la présence pour celle de fin d'année (franchise de 10 jours).

N° 484 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : Rapporteur Mr VAUCLIN

Il est proposé de réaliser, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), un guide de découverte des vitraux de notre Eglise. Ces vitraux ont été réalisés entre 1874 et 1898 par l'atelier Duhamel-Marette d'Evreux, les 51 verrières qui ornent cet édifice sont en effet l'un des chefs-d'œuvre de l'art normand de la fin du XIXe siècle.

A cette fin, nous sollicitons du Conseil Général une participation financière, celle-ci venant s'ajouter au financement déjà acquis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la contribution de la Ville de Villers sur Mer . Cette participation nous permettrait de mener à bien cette publication et d'offrir, dès la saison prochaine, aux nombreux visiteurs, un outil de découverte de cet ensemble exceptionnelle.

Le plan de financement est le suivant :

<u>Dépense</u> : Impression d'un ouvrage de 32 pages, couverture avec rabats, illustration en couleurs, façonnage, 3000 exemplaires.	7.400 €
<u>Recettes</u> : Villers sur Mer, Office de Tourisme	3.500 €
DRAC	1.525 €
Conseil Général	2.825 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite du Conseil Général une subvention pour ce projet
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

La séance est levée à 21 H 30

